

Monsieur le Président de la Commission d'enquête
Communauté de Communes de LACQ-ORTHEZ
Rond-point des Chênes - BP 73-
64150 MOURENX

Lettre recommandée avec AR : 1A 218 347 9121 6,

Six-Fours le 19 septembre 2025

Observations : ENQUÊTE PUBLIQUE du PLUi – – Parcelle AD 563- Commune de LACQ –

Monsieur le Président,

En accord avec mes sœurs, Francine MARQUE et Liliane MARQUE, j'interviens auprès de vous, afin de vous exposer nos observations quant au zonage « Agricole » attribué dans le PLUi, à une partie de la parcelle AD 563, dont nous sommes coïndivisaires.

Le zonage « agricole » est, à notre sens inapproprié, au regard des caractéristiques du terrain, de son implantation privilégiée proche du Centre-Bourg et des commodités, au sein d'un secteur « pavillonnaire » urbanisé, programmé à se densifier dans le PLUi.

En conséquence, nous sollicitons auprès de la Commission d'enquête d'étudier notre demande de classer en zone « Urbaine » l'intégralité de la parcelle AD 563.

■ **PRESENTATION et CARACTERISTIQUES de la PARCELLE AD 563 - :**

→ Sa superficie est de 2614m² dont environ 2300m² en zone agricole et 314m² en zone « 1AU »

→ Elle est implantée dans le périmètre de la Commune historique de LACQ, au sein de l'enveloppe urbaine existante, dans un secteur à « vocation résidentielle », composé de nombreux pavillons récents, de dents creuses et poches d'urbanisation se regroupant de part et d'autre des voies ouvertes à la circulation publique :

- Chemin de la Cabane au Loup, (au Nord, du secteur)
- Chemin de Lantuejous, (à L'Est du secteur)
- Chemin de Mariaü, (au Sud du secteur)
- RD 817, axe principal de la Commune, Orthez- Pau »

→ Elle est contiguë aux parcelles bâties –

Côté Est : AD 557, AD 559 ; côté Sud : AD 561-dent creuse ; AD 333, AD 327 - poche d'urbanisation ; côté Ouest : AD 72, AD 73 et au Nord : AD 446, pour partie en zone Ub.

→ Elle débouche sur le Chemin Mariaü, **par un accès direct d'une largeur de 8 mètres.**

→ Le chemin Mariaü est desservi par les réseaux collectifs d'urbanisation.

sem

Une extension du réseau collectif d'eau et d'assainissement est prévue « à court terme », délai précisé et confirmé comme suit par Monsieur Lionel DELVERT, Directeur du « Syndicat mixte d'Eau et d'Assainissement GAVE & BAÏSE, par mail daté du 5/6/2021 :

⇒ « *L'extension du réseau d'assainissement (si déjà pas faite) sera réalisée dans un délai de 3 mois suivant l'attribution d'un permis de construire.* »

→ Elle est localisée :

⇒ A moins de 500 mètres du Centre-Bourg qui regroupe au titre :

- De la Santé : Médecin, cabinet de Kinésithérapeutes, Associations diverses d'insertion de conseils, de services et de soins à domicile notamment infirmiers
- Des études : école primaire avec restauration, transports pour les collège et lycée,
- Des Commerces alimentaires artisanaux : boulangerie- pâtisserie, boucherie- charcuterie, Supérette Mondial-Relay VIVAL,
- Des démarches administratives : Services publics mairie, poste
- Des activités sportives : Salle multisports, terrains de tennis couverts et de foot de plein air, aire de jeux pour enfants, skate-park, city-stade,
- Des loisirs, de la culture : Salle AGORA, Bibliothèque, Lieux d'activités récréatives et d'échanges organisés par les associations - liste non exhaustive-

⇒ A environ 1,5 km du Bassin d'emplois de Lacq.

■ COMPATIBILITE DE LA PARCELLE AD 563 AVEC LES OBJECTIFS DU PADD

- La proximité de l'AD 563 avec les commodités précitées de la Commune de Lacq, en fait un « emplacement privilégié et attractif *pour l'accueil de nouveaux habitants* »
- Le rapprochement « *domicile/ travail/ lieux de vie au quotidien* » qui en découle, limite les déplacements et favorise le recours à la marche ou au vélo.

→ Les avantages offerts par la parcelle AD 563 répondent aux enjeux énoncés dans les « PADD, PLH et Justification et Evaluation environnementale » tels :

- ⇒ « *La limitation de l'étalement urbain passe par le développement prioritaire de l'urbanisation du foncier disponible au sein des trames urbaines pour satisfaire l'accueil programmé des nouveaux arrivants.* »
- ⇒ *L'aménagement du territoire se concentre autour des « Centres-Bourgs » ruraux et des trames urbaines afin de « Favoriser les habitations à proximité des services » pour suivre le raisonnement de diminution du trajet et de réflexion autour de la limitation de l'utilisation du véhicule individuel.*
- ⇒ « *Le projet du PLUi ambitionne de centrer l'emprise foncière des futures constructions de logements autour de l'existant afin d'éviter l'étalement urbain et, d'accueillir de nouveaux arrivants à proximité des services et des commodités en réponse aux besoins de la population* ».

A proximité de l'AD 563, deux programmes de nouvelles constructions sont annoncés :

- 1) Au PLUi, « l'OAP 3- TERRES NABES LACQ » porte un projet de **8 logements** dans les parcelles AD 327 et AD 333, classées en zone « 1AU » situées en face de l'AD 563, côté Sud.

J.C.Y.

- 2) AU PLU, « l'OAP MARIAÜ » porte le programme de 15 logements dans les parcelles AD 450 et 457, situées en limite Est de l'enveloppe urbaine. Les travaux d'aménagements sont en cours pour la construction de 9 logements.

La densification résidentielle apportée par ces nouveaux projets de construction contribuera au renouvellement de la population, au maintien des commerces locaux, des équipements et services publics, voire de l'effectif scolaire tout en étant réalisée à moindre coût pour la Commune de Lacq. Elle répond, aux objectifs du PADD de limitation de l'étalement urbain et aux besoins de logements de la population de surcroît, dans un cadre de vie attractif, pouvant éviter le phénomène des communes/ dortoirs.

→ L'identification « Dent creuse » de la parcelle AD563 et, son classement en zone « Ub » s'inscrivent dans cet objectif. En harmonie avec l'environnement existant et à venir, ils autoriseraient la construction de 1 à 2 logements complétant l'optimisation recherchée, du foncier disponible, des réseaux de voiries, des services de gestion des déchets et l'entretien du quartier.

→ A contrario, le zonage « agricole » interdit, dans la parcelle AD 563, la construction de logements et/ou de bâtiments agricoles. Nous ne sommes pas des Exploitants Agricoles, le terrain est nu et à proximité de pavillons. La parcelle AD 563, ne présente aucun intérêt agronomique elle n'est pas cultivée. A noter que la parcelle mitoyenne AD 446 n'est pas cultivée également.

Pour information, lors de la concertation publique, j'ai transmis, le 7 juin 2024, à Monsieur le Président Patrice LAURENT, une demande de révision du zonage « A » en zonage « U » pour ladite parcelle. En réponse, par courrier daté du 24 juin 2024, Monsieur le Président Patrice LAURENT m'a informé que ma demande sera étudiée par la Commune de Lacq, dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLUi de la CCLO, menée par la CCLO.

Au regard du classement « A » attribué dans le PLUi à l'AD 563, je renouvelle auprès de vous Monsieur le Président et, auprès de la Commission, notre demande de classement du périmètre intégral de la parcelle AD 563, en zone « Ub » ou, provisoirement en Zone « 1 AU ».

Elle répond aux critères de l'article R151- 18 : Zone « U » voire à ceux de l'article R151-20 zone : « AU » mais, en aucun cas à ceux de l'article R151-22 Zone : « A », du code de l'urbanisme.

De plus, ce changement de destination présente un intérêt certain pour la ou les deux familles souhaitant résider dans la Commune de Lacq.

Nous gardons l'espoir que notre requête soit prise en considération, dans le cadre de l'élaboration des conclusions et, de l'avis qui sera remis par la Commission d'enquête sur le projet du PLUi.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.



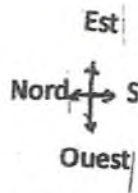
Jean-Claude MARQUE : jeanclaudemarque020@gmail.com

166, avenue du Mas d'Ixelles- 83140- Six Fours les Plages.

CP 38

- AD 563 ENQUÊTE PUBLIQUE du PLUi – CC- LACQ-ORTHEZ –

OBSERVATIONS – PARCELLE AD 563- Commune de LACQ –



VU
Pierre BUIS
Commissaire Enquêteur
Tél : 05.59.23.59.10
Port : 06.76.66.40.62

H. Penffers

Jean-Claude MARQUE : jeanclaudemarque020@gmail.com

166, avenue du Mas d'Ixelles- 83140- Six Fours les Plages.



A - Chemin de Lantuejous, (à l'Est du secteur)
B - Chemin de Mariaü, (au Sud du secteur)

C - Chemin de la Cabane au Loup, (au Nord, du secteur)

- AD 563 ENQUÊTE PUBLIQUE du PLU - CC- LACQ-ORTHEZ -

OBSERVATIONS - PARCELLE AD 563- Commune de LACQ -

11
NE PAS OUVRIE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LETTRE RECOMMANDEE RI AR
SD : 870012429308683
À poster jusqu'au
23/10/2025

LA POSTE
22-09-25
**7,96 EUR

VU
Pierre BUISS
Commissaire Enquêteur
Tél : 05.59.23.59.10
Port : 06.76.66.40.62

Feuille fixe
Ne pas détacher

LA POSTE

Numéro de l'envoi : 1A 218 347 9121 6

Présenté / Avisé le : / /	1A 218 347 9121 6
Distribué le : / /	
Date : Prix : CRBT :	

Cadres réservés à La Poste

613518-SGR2 V6-HU2 KR2 G03520 P23 - 12/24

La Poste - SA au capital de 5 857 785 882 euros - 356 000 000 RCS Paris
Siège social : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA - 75015 PARIS

LA POSTE

RECOMMANDE AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'envoi :
1A 218 347 9121 6

CHÈQUES

LA POSTE
LETTRE
PAPIER

PLU